

**COMMUNE  
DE  
ROGNAIX**  
73730

**EXTRAIT DU REGISTRE  
ARRETES DU MAIRE**

**Arrêté n°05/2024 : Arrêté temporaire de circulation course cycliste : Grand prix cycliste de la Municipalité de Rognaix, dimanche 05 mai 2024**

**Le Maire,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

**VU** le Code de la route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés ;

**VU** la demande présentée par Jean-Noël JACQUEMOD, Président de ASPES Section Cyclospor, en date du 22 avril 2024, domicilié 155 allée des Orchidées 73200 GILLY-SUR-ISERE, à l'occasion de la course cycliste « 4<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste de la Municipalité de Rognaix »

**CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de cette épreuve, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les routes empruntées par les coureurs ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'organisateur à l'usage exclusif temporaire de la chaussée. Les coureurs seront prioritaires, les signaleurs donneront l'autorisation de passage aux automobilistes.

**Article 2** : La circulation et le stationnement seront modifiés de 13h00 à 18h00.  
La circulation se fera dans le sens de la course dans les rues suivantes :

- La Ville
- La Mairie
- L'Eglise
- Les Isles
- RD 66

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par l'organisateur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Rognaix.

**Article 5** : Monsieur le Maire de ROGNAIX, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Albertville, Monsieur JACQUEMOD, Président de ASPES Section Cyclospor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Savoie, Pôle Route du Conseil Général à Ugine, Messieurs les Chefs de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Albertville et de La Bâthie.

Fait à Rognaix, le 23/04/2024

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
Monique NAGORNY



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2024

Application agréée E-legalite.com